tés ; Dans la nuit de dimanche à lundi, plusieurs jeunes gens de la localité entre autres MM. Clément Faithelet, âgé de 20 ans, mécanicien ; Henri Varlop, 14 ans et Warneau Louis, même âge, qui étaient accompagnés de la demoiselle Pauline Paublon, âgée de 20 ans, revenaient de Bondues où ils avaient été faire une promenade. A proximité de la Chapelle, ils furent assaillis par une bande d'individus qui se ruèrent sur les jeunes gens et les accablèrent de coups. Le victimes de cette sauvage agression poussèrent des cris d'appel, ce qui fit prendre la fuite aux agresseurs.

Le lendemain la gendarmerie informée a ouvert une enquête. Celle-ci a amené l'arrestation d'un des coupables, un certain Gustave Vanderdonck, âgé de 17 ans, occupé en qualité de débardeur au bateau. L'enquête se poursuit. D'autres arrestations sont imminentes.

UN ACCIDENT RUE DE TOURNAI. — Dans la soirée de jeudi, vers six heures et demie, un rémouleur, M. Augustin Kint, âgé de 37 ans, demeurant rue des Carliers, passait avec sa voiture rue de Tournai quand, voulant se garer pour livrer passage au tramway, il fit un tel effort qu'il se luxa le genou gauche. Transporté aux Halles, il a reçu les soins de M. le docteur Julien, du service sanitaire municipal. Le praticien a fait ensuite admettre le blessé à l'Hôtel-Dieu.

LA DUCASSE DU GRAND PLAISIR aura lieu dimanche prochain ; déjà, les marchands forains préparent leurs installations.

UNE DOUBLE EXTRADITION. — Dans la soirée de jeudi la gendarmerie de Tourcoing a conduit à la frontière et remis aux autorités belges deux prisonniers sortant de la prison de Lille. Le premier, Jean-Baptiste Rajure, âgé de 27 ans, cocher, était réclamé par le Parquet de Bruxelles pour abus de confiance. L'autre, un certain Louis Vandanacker, âgé de 30 ans, originaire de Bers (Hollande), sans profession, réclamée par le Parquet de Liège pour escroqueries.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un chaudronnier, Ernest Messiaen, âgé de 35 ans, demeurant rue Saint-Blaise, 64, travaillant pour le compte de M. A. Fraignac et fils, chaudronnier, rue de Lille, a eu le poignet droit comprimé entre un chariot et une pièce de fonte qu'il manœuvrait. M. le docteur Bernard, appelé à soigner le blessé, a constaté une entorse. Quelques jours de repos ont été prescrits au blessé.

— Dans un chantier de la rue du Calvaire, un manœuvre, Camille Vandevenne, âgé de 59 ans, domicilié à Roncq, rue de Lille, occupé pour le compte de M. Aug. Masquilier filze entrepreneur, quai de Cherbourg, en tombant, s'est fait des contusions à la face antérieure de la jambe gauche. Cinq à six jours de repos, telle a été la conclusion de M. le docteur Vienne.

— Chez M. Jules Dessauvages, rue du Bois, un trieur, J.B. Desmazières, âgé de 52 ans, en tombant, s'est contusionné l'épaule gauche. M. le docteur Desbonnets a prescrit au blessé cinq à six jours de repos.

— A la Société coopérative «l'Alliance Tourquennoise», à Halluin, un cocher, Henri Cornard, âgé de 38 ans, domicilié rue Frasez, à Halluin, en déchargeant une pièce de vin, s'est fait une entorse au pied gauche. L'incapacité de travail sera d'une quinzaine de jours.

A LA FRONTIÈRE. — Jeudi, dans l'après-midi, les gendarmes de Tourcoing ont conduit à la frontière belge, un convoi de seize expulsés, dont deux femmes.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier, la police a dressé les contravention ci-après, contre : L. L., et M. V., toutes deux ménagères, pour tapages injurieux et violences réciproques ; A. D., femme P., cabaretière, pour avoir laissé danser dans son établissement et pour avoir occupé une servante non munie d'un certificat de bonnes vie et mœurs ; C. T., servante, pour s'être fait occuper sans le certificat exigé par la loi ; F. M., J. V., et A. B., trois écoliers, pour avoir traversé un terrain ensemencé ; J. D., ménagère, J. D., marchand C. D., sans profession, G. D., marchand de tissus, J. D., cocher, pour divagations de chiens sur la voie publique.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Jeudi matin, il est arrivé aux Halles : marée, 450 kil. ; pommes de terre nouvelle, 500 kil. ; carottes, 200 kil. ; cerises, 275 kil. ; asperges, 185 bottes ; échalottes, 25 bottes ; poireaux, 25 bottes ; artichauts, 600 ; choux verts, 1.150 ; pois verts, 350 kil. ; fromages, 85 kilos.

LESSIVEUSE « LA CENTRALE ». — ESSOREUSES AMERICAINES et presseuses à linge. Système breveté. Caoutchoucs doubles, jamais à remplacer. 20 % meilleur marché qu'anciens modèles. — QUINCAILLERIE SIX-LEBRUN, ancienne Maison Delecroix, Place des Halles, Tourcoing. 8727 1d

Communications

TOURCOING. — Union Commerciale. — Le Comité de l'Union Commerciale se réunira aujourd'hui, vendredi, 7 juin, à huit heures et demie du soir, au siège de la Société, 1, place Victor-Hassebroucq, pour l'ordre du jour suivant : 1. Complément du bureau par la nomination d'un vice-président d'un trésorier et d'un secrétaire adjoint ; 2. Nomination des Commissions ; 3. Examen de diverses propositions en vue de la défense du commerce local ; 4. Parti Commercial français en formation, communications très importantes à ce sujet ; 5. Affaires diverses. — Les commerçants qui auraient des propositions ou des réclamations à présenter sont instamment priés d'assister à cette réunion.

MOUVAUX

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal a tenu sa seconde séance de la session ordinaire, jeudi soir, à huit heures trente-cinq, sous la présidence de M. Victor Vincent, maire. Dix-huit conseillers étaient présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire donne communication d'une lettre de la Mairie de Tourcoing, invitant le Conseil municipal à donner un avis favorable à un projet de la rue de Baisieux, mitoyenne entre Mouvaux et Tourcoing.

—— M. le Maire donne lecture d'une lettre de la présidente de l'Association des anciennes élèves de l'école communale, remerciant le Conseil municipal de la subvention de 75 francs qui a été votée.

—— Budgets de la fabrique de l'Eglise. — Le compte de gestion porte en recettes 5.851 fr. 80, et en dépenses 5.840 fr. 30. Le budget primitif donne en recettes 5.471 francs 25 et en dépenses 5.465 fr. 75. Il y a, de part et d'autres 5 fr. 50 de recettes.

—— Budget vicinal. — Les dépenses se montent à 3.609 francs.

—— Les cantines scolaires. — M. le Maire propose de voter une somme de 3.000 francs pour l'installation de cantines scolaires. Cette somme sera inscrite au budget primitif. — M. Decottignies estime que 2.000 francs suffiraient. — M. Carlier opine dans le sens de M. le Maire ; il croit que la somme de 3.000 francs est juste. — M. le Maire propose de renvoyer la question à la Commission des Finances.

—— M. Demeyère émet le vœu que deux baignoires soient achetées pour les pauvres du Bureau de bienfaisance. — Renvoyé à la Commission des Finances.

—— M. Dekyver demande que la commune fasse l'achat de troncs pour quêter à la main.

—— M. Demeyère dit qu'il a prié M. Delphin Dumortier de se faire l'interprète au Conseil municipal de Tourcoing, de la commune de Mouvaux, au sujet des eaux potables ; il donne lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal de Tourcoing.

—— M. Carlier propose de demander à la ville de Tourcoing de faire placer, au quartier des Francs, des bornes-fontaines, moyennant quoi la commune de Mouvaux abandonnera sa redevance de 0 fr. 25 par mètre.

—— Les gardes-champêtres. — M. Dessauvages lit un vœu dans lequel il attaque la perception des loyers faite par les gardes-champêtres. Il demande que l'Administration municipale interdise aux gardes-champêtres de recevoir les loyers, sans augmenter leur traitement. — Le vœu est renvoyé aux Commissions compétentes.

—— Les droits de place. — M. Dekyver émet le vœu que les droits de place soient perçus directement par la commune.

—— M. Decottignies fait une observation sur le vœu de M. Dessauvages émis au sujet de la perception des loyers par les gardes-champêtres. Il estime que ce vœu est pour la seconde fois renvoyé aux Commissions compétentes. On nous prend, dit-il, pour des hommes de paille. — M. Decottignies s'étonne aussi que sa proposition de taxe sur les jardins n'ait pas été prise en considération. Il revient sur la question des gardes-champêtres : « Nous voulons, dit-il, que le Conseil municipal entier se prononce sur la question. » — M. le Maire : La Commission de police se réunira, et fera un rapport. Ce rapport pourra être discuté à une séance qui aura lieu dans huit jours. — M. Carlier demande que la question soit votée immédiatement. — M. Dekyver opine dans ce sens. — M. Dessauvages : Nous nous faisons l'écho de toute la population de Mouvaux, en demandant d'interdire aux gardes de recevoir les loyers. — M. le Maire : Il n'y a que les mauvais payeurs qui s'en plaignent. — M. Carlier : Les gardes sont payés pour faire leur service municipal et rien de plus. — M. Baron : Les gardes n'ont pas non plus à ouvrir les portières quand il y a de gros mariages. — M. le Maire : Je suis de votre avis en ce qui concerne la suppression de la perception des loyers ; mais alors votons une augmentation de traitement. Mais qui en pâtira ? Les contribuables ! — M. Dessauvages s'oppose à l'augmentation de traitement. Quand les gardes voudront être payés, dit-il, ils en feront la demande, et la Commission des Finances appréciera. — La suppression de la perception des loyers est votée.

—— Les cartes de circulation. — M. Decottignies s'étonne que plusieurs conseillers municipaux aient des cartes de circulation sur les tramways. — M. le Maire répond qu'il les a distribuées suivant les nécessités. — M. Decottignies insiste pour que M. le Maire fasse une nouvelle démarche.

—— La vitesse des automobiles. — M. Millet émet le vœu que la vitesse des automobiles soit réglementée et que les arrêtés soient strictement appliqués.

—— M. le Maire invite les Commissions des Finances et de la Voirie à se réunir, dimanche prochain, à trois heures.

La séance est levée à neuf heures cinquante.

POUR L'ŒUVRE DE L'HOSPICE. — Une personne charitable de la commune a fait don de 20 francs pour l'œuvre de l'Hospice.

MARCQ-EN-BARŒUL

UN AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le contrôleur des contributions directes se rendra, à la Mairie de Marcq, samedi prochain, 8 juin, à neuf heures du matin pour opérer la réfection des rôles pour 1902.

RONCQ

LES EPAVES. — Dans la nuit de dimanche à lundi, les gardes-champêtres de la commune, en tournée de service, ont trouvé, le long de la ligne du chemin de fer, un instrument de musique en cuivre, portant les initiales E. D., et ces mots : « Musique Municipale ». Cet objet peut être réclamé par son propriétaire au commissariat de police, où il a été déposé.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX. — Jeudi, à sept heures, il a été procédé, à Roncq, à la revue des chevaux ; cette opération a été présidée par M. le lieutenant Seatelli, du 21e dragons, assisté de M. Edgard Lefebvre, vétérinaire, et du brigadier Gourmet. M. le Maire et M. Delannoy, conseiller municipal, y assistaient également. Sur cent soixante animaux présentés, cent ont été classés.

BONDUES

LA VERIFICATION DES POIDS ET MESURES aura lieu dans cette commune, mardi prochain, de huit heures du matin à midi et de deux à cinq heures du soir, et mercredi, de huit heures à midi, dans la salle de l'estaminet du « Coin ».

LILLE

REUNION ALLEMANDE. — Dimanche prochain, 9 juin, à quatre heures et demie du soir, aura lieu, dans la chapelle des Sœurs du Saint-Sauveur, rue Colbert, 9, la réunion mensuelle des personnes de langue allemande. Le sermon en allemand sera donné par M. l'abbé Cremers.

A L'« UNION MEDICO-PHARMACEUTIQUE ». — L'« Union médico-pharmaceutique » fait publier que le garde des sceaux n'a pas le droit d'ordonner sa dissolution, et qu'il n'a, en fait, transmis qu'une invitation. Il ne nous appartient pas, ajoute-t-elle, de dire, aujourd'hui, si l'« Union » se laissera ou non dissoudre sans épuiser les recours devant les juridictions, et sans faire porter le débat devant la Chambre. Ce sera à l'assemblée d'en décider.

NECROLOGIE. — L'« Eclair » annonce qu'un de ses collaborateurs, chargé de la chronique parlementaire, M. Lège-Bersœur, vient de mourir à l'âge de quarante-huit ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. M. Lege-Bersœur avait appartenu à la presse lilloise.

LETTRES D'OBIT (beau papier anglais grand deuil). — Imprimerie **A. Reboux.**
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5).

	SANS INSERTION DANS LE JOURNAL	AVEC INSERTION DANS LE JOURNAL
1000 exemplaires	1.55 le cent	2.00 le cent
900 » »	1.60 » »	2.10 » »
800 » »	1.65 » »	2.20 » »
700 » »	1.75 » »	2.30 » »
600 » »	1.85 » »	2.40 » »
500 » »	2.00 » »	2.50 » »
400 » »	2.10 » »	2.85 » »
300 » »	2.30 » »	3.40 » »
200 » »	2.40 » »	4.00 » »

Les lettres de décès 0,25 cent. en plus au cent.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOURLET-CARISSIMO qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Paul-Louis-Joseph BOURLET, docteur en médecine, médecin aide-major de réserve, décédé à Mouvaux, le 4 juin 1901, dans sa trente-deuxième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 8 courant, à dix heures et demie, en l'église de Mouvaux, sa paroisse, d'où son corps sera conduit à Comines (France), pour y être inhumé dans le caveau de famille. Les Vigiles seront chantées à Mouvaux, la veille, à quatre heures. — Vous êtes aussi priés d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera célébré le lundi 1er juillet, à onze heures du matin, en l'église de Comines (France). — L'assemblée à la maison mortuaire, à dix heures un quart. — La réunion, à Comines, aura lieu à l'église, à trois heures et demie.

Les amis et connaissances de la famille DELCOURT-CARLIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile-Ernest-Joseph DELCOURT, receveur de rentes, décédé à Roubaix, le 5 juin 1901, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 7 courant, à huit heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à six heures un quart, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 8 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Chanzy, 42.

Les amis et connaissances de la famille DECOTTIGNIES-DURENNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Alcide DECOTTIGNIES, employé de la Maison Bossut Père et Fils, veuf en premières noces de Dame Philomène DEBUY, décédé à Croix, le 6 juin 1901, dans sa 52e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 8 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Pierre, à Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, 12, rue Kléber, à huit heures et demie.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville. 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 6 juin 1901

Présidence de M. Martin, vice-président

UN ECHO DE LA CRISE LAINIERE. — M. Pierre Decaesteker, négociant en laines à Tourcoing, est poursuivi par le Parquet pour banqueroute simple ; on relève contre lui un certain nombre de causes de sa faillite, des dépenses exagérées, un défaut de bilan et aussi la spéculation sur le terme, pour se rattraper. M. Decaesteker avait joué sur la laine, il n'a fait qu'augmenter son passif, lequel est considérable, plus de 250.000 francs, dit le syndic, Me Maillard. Après plaidoirie de Me Duvivier, le Tribunal condamne M. Decaesteker à dix jours de prison et lui fait application de la loi Bérenger.

UNE RIXE SANGLANTE A LYS. — Le 13 avril dernier, dans la nuit, une rixe éclatait à Lys-lez-Lannoy, dans la rue de Roubaix ; un des blessés, Jules Durot, alla se plaindre à la gendarmerie ; l'enquête aboutit à ce qu'il est poursuivi en même temps que son agresseur, Théophile Hostens, sous l'inculpation de coups réciproques. Durot, qui est âgé de 20 ans et habite à Lannoy, raconte qu'il aperçut Hostens accroupi dans un coin, qui sauta sur lui et lui porta six coups de couteau. Durot lui fit alors fermer son couteau et comme l'autre se vantait d'être le plus fort lutteur de Lannoy, tous deux s'empoignèrent et se battirent à qui mieux mieux. Tous deux sont mal notés. Le médecin ne trouve qu'une plaie au bras de Durot et déclare que Hostens a été roué de coups. Le Tribunal avait à faire dans ce choix la part des choses ; d'autant qu'ils veulent y mêler la politique, se prétendant victimes de discussions à ce sujet. Il condamne Durot à vingt-cinq francs d'amende avec sursis, et Théophile Hostens à un mois de prison.

LES JETS DE PIERRES SUR LES TRAINS. — Voici quatre gamins, qui, dans les premiers jours du mois de mai, ont lapidé de cailloux les trains passant sur le pont du Laboureur ; ils avaient, paraît-il, fait ce jour-là l'école buissonnière parce que le professeur était malade ; ce sont : Honoré Vanherzeele, 13 ans, demeurant à Roubaix, 120, rue Saint-Jean ; Louis Vanneste, 12 ans, rue Bernard, cour Duquesnoy ; Clodomir Verspeeten, 11 ans, rue Bernard, cour Farvacque ; et Auguste Kind, 9 ans, rue des Longues-Haies, 165 ; tous sont bien notés et il faut espérer que l'admonestation qui leur est adressée, les corrigera. Le Tribunal n'a retenu contre les quatre inculpés que l'infraction à l'ordonnance de 1848 sur la police des chemins de fer et les a remis à leurs parents, qui sont pourtant déclarés civilement responsables des frais.

ATTAQUE NOCTURNE. — Le 23 novembre, dans la soirée, M. Hélart, de Tourcoing, sortait du cabaret avec Charles Nevejans ; il avait trop bu ; sur la route, Nevejans se jeta sur son compagnon, le renversa à terre, et lui prit sa ceinture et sa montre. Par défaut, il avait été condamné à trois mois de prison ; il a été arrêté la semaine dernière et condamné pour un autre vol à quatre mois de prison. Il fait maintenant opposition au premier jugement, mais le Tribunal a maintenu la peine de trois mois qu'il devra subir en sus de la seconde.

TROP DE CHOPES. — Victor Favorel, 19 ans, journalier à Tourcoing, s'est mis à faire il y a quelques jours le tour des cabarets de la ville : chez Mme Picavet, rue des Piats, il s'est fait servir cinq chopes, et, comme on refusait de lui en donner d'autres s'il ne payait pas, il sortit son couteau et menaça de tout casser dans l'estaminet. Même scène chez Mme Bultel, rue Bicho, et chez Mme Scalbert. A la fin, on le coffra ; mais, comme il était sous l'empire de la boisson, il s'emporta à la fin de l'enquête, alors que le gendarme Pécher le réintégrait à la prison, et proféra de violentes injures. Victor Favorel attrape deux mois de prison pour filouterie d'auberge et pour outrages aux agents.

QU'ALLAIT-IL FAIRE ? — M. Louis Leclercq, brasseur à Hem, a trouvé Désiré Pluquet dans son seine, qu'y faisait-il ? On le focilla, il fut trouvé porteur de quelques bouchons et de graines qu'il avait volés. Les objets volés n'ont presque pas de valeur, mais M. Leclercq croit que ce n'est pas la première fois, car il y a trois mois, Pluquet a été rencontré encore dans la brasserie par un employé malteur, Cyrille Depoorter. Quarante-huit heures de prison avec sursis à Désiré Pluquet.

EN DECHARGEANT DU CHARBON. — On avait déchargé un bateau de charbon pour M. Jonville, négociant, boulevard d'Armentières, à Roubaix ; l'un des déchargeurs, Victor Hauvarlet, âgé de 24 ans, balaya le fond et, au lieu de remettre ces débris à son patron, il en fit cadeau à un cabaretier du quai de Gravelines. Hauvarlet avait pu ramasser six sacs ; poursuivi pour vol, il s'en tire avec trois jours de prison et le sursis.

DEUX FILLETTES de quatorze ans, Clotilde Thérin et Clémence Vinchon, ont été surprises un soir en flagrant délit de vol de charbon dans la gare de Roubaix : elles avaient chacune un sac rempli de gayettes lorsque survint l'agent qui les emmena au poste. Clotilde et Clémence Vinchon sont rendues à leurs parents ; les parents, à leur tour, sont déclarés civilement responsables.

AFFAIRES DIVERSES. — Henri Estembeck, rébellion, outrages aux agents et ivresse, deux mois de prison et cinq francs d'amende. — F. S..., 29 ans, journalier à Roubaix, n'est à plusieurs reprises, dans la rue, livré à des actes obscènes : trois mois de prison avec sursis et seize francs d'amende. — François Trappeniers a volé le 24 décembre une montre à Pierre Sadoine, de Marcq-en-Barœul, pendant son travail ; il est condamné par défaut à deux mois de prison.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 6 juin 1901

Président, M. Petit, juge de paix

Ministère public, M. Lecomte, commissaire de police

Contraventions de travail. — Mmes Brunant et Gassant, couturières, ont été l'objet de cinq contraventions : trois pour avoir occupé trois ouvrières non munies du livret réglementaire ; une pour avoir omis d'inscrire une ouvrière sur le registre d'atelier ; la dernière pour défaut d'affichage du règlement. Les inculpées sont condamnées par défaut à cinq amendes de 5 francs.

—— Police des cabarets. — 1 franc d'amende, pour n'avoir pas fermé leur cabaret à l'heure, à Jeanne Declercq, Angèle Piron, Jules Grumaix ; 5 francs, pour le même motif, à Nathalie Lorthiois.

—— Violence et tapage. — Pour tapage, 1 franc à Jules Pennel, Lamoureux et Decroix ; en outre, une journée de travail aux mêmes pour violences. Pour violences également, une journée de travail à Philomène Pennel et Fidéline Derreux ; 1 franc à Alexis Malengros.

—— Contraventions diverses. — 1 franc à J.-B. Delhaye, pour avoir jeté de l'eau sur un voisin. — Même peine à Auguste Annaghel, pour n'avoir pas fait poinçonner des poids. — Pour n'avoir pas vidé des lieux d'aisances en temps : 5 francs à Jean Héquet, 1 franc à Eugène Becquart. — Pour avoir vidange après l'heure : 1 franc à Jules Duforest, Clément Bonte, Jean Hurette, Louis Deputte. — 3 francs à Auguste Caesterman, pour avoir brisé la plaque d'une porte. — 1 franc à Vandoorscelaere Anatole et à Jules Grégoire, pour avoir établi un étalage sans autorisation. — 1 franc à Ernest Baron, pour défaut de plaque à son vélo. — 5 francs à Gustave Baelde pour avoir donné une allure trop rapide à sa bicyclette. — Pour ivresse : 1 franc à Joseph Boduyne, Emile Haerscotte, Jules Duvillier, Arthur Dupré et Joséphine Legrand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOURCOING

Audience du jeudi 6 juin 1901

La séance s'est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Broquart, juge de paix, assisté de M. Villain, commissaire central, faisant fonctions de ministère public. — Soixante-quatre affaires sont inscrites au rôle. Les ivrognes défilent en nombre à la barre. En premier lieu vient l'affaire des frères Hennion, industriels à Linselles. Le 30 mars dernier, M. Gillet, inspecteur du travail, relevait 500 contraventions contre MM. Lucien et Jean Hennion qui avaient contrevenu aux articles 3 et 26 de la loi du 2 novembre 1892, loi relative à la durée des heures du travail dans les établissements industriels. On sait que cette affaire fut mise en délibéré à la dernière audience. Le Tribunal maintient les conclusions du rapport de M. l'inspecteur du travail et retient les 500 contraventions de 5 francs chacune et condamne en outre MM. Hennion frères aux frais et dépens.

Un autre industriel, M. Eloi Jules Dubuquoies, fabricant de bonneterie, rue de l'Amiral-Courbet, 101, a contrevenu aux articles 2 et 26 de la loi sur le travail dans les usines et puni de 2 amendes de 5 francs.

Un troisième, M. Louis Campion, teinturier, rue de la Gare, 26, pour infraction aux articles 10, 11 et 26 de la même loi, se voit infliger 4 amendes du même tarif, cinq francs.

—— La police du roulage. — Les contrevenants à la loi sur la circulation des voitures automobiles et bicyclettes sont toujours assez nombreux. C'est ainsi qu'à cette audience le Tribunal a encore retenu 10 contraventions, qui ont entraîné chacune une amende de deux francs. Plusieurs affaires du même genre ont été renvoyées à quinzaine.

—— Tapage injurieux et violences. — Les auteurs de scènes de tapage injurieux et des violences sont peu nombreux. Une seule condamnation à un jour de prison a été prononcée contre Arthur Verkindère, âgé de 22 ans, ouvrier tisserand, à Halluin. Un autre, Jean-Baptiste Leglay, 21 ans, domestique, demeurant rue de la Marlière, se voit infliger une peine de trois jours de travail. Trois contraventions sont aussi retenues pour le même motif : 1 à 1 fr. ; 1 à 2 fr. ; 1 à 3 fr.

—— La loi sur l'ivresse. — Ainsi que nous le disons plus haut, les ivrognes ont défilé nombreux à la barre. Les condamnations se chiffrent comme suit : 12 à 5 fr. ; 1 à 2 fr. — Trois cabaretiers pour infraction au règlement de la police des cabarets sont punis d'une amende de trois francs.

—— Affaires diverses. — Les affaires se réduisent comme suit : jeux de hasard, 1 à 1 fr. ; jet de corps durs, 4 à 1 fr. ; divagation de chiens, 1 à 1fr. ; dépôt d'immondices sur la voie publique, 3 à 2 fr. ; maraudage, 1 à 2 fr. Un cocher qui a fait subir de mauvais traitements à son cheval est condamné en vertu de la loi Grammont à 5 francs d'amende. Une bouchère pour avoir circulé en ville avec de la viande recouverte d'un linge malpropre est punie à deux francs également. Il est onze heures et demie quand l'audience prend fin.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

KARL. — Les tirages ont lieu fréquemment. Il doit y en avoir un le 15 juin. Prenez l'adresse au bureau du journal à Roubaix.

Concerts & Spectacles

TOURCOING. — Les concerts publics. — Jeudi soir un très intéressant concert public a été donné, sur l'initiative des orphéonistes Crick-Sicks, dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville. Le Mando-Club prêtait son obligeant concours. Le concert, très varié comme programme, a eu beaucoup de succès : l'affluence d'auditeurs était considérable ; ce qu'on doit regretter, c'est que de mauvais plaisants profitent d'une réunion de ce genre pour se livrer à une inqualifiable fumisterie, qui consiste à empester ses voisins au moyen de ce produit connu sous le nom de « boules puantes ».

Nous signalons simplement le fait « mais ceci ne doit pas nous empêcher de féliciter sincèrement les organisateurs du concert et tous ceux qui y ont pris part. Les Crick-Sicks ont offert une palme à M. Flipo, chef du Mando-Club.

TOURCOING. — Place de la République, grand et célèbre théâtre mécanique MORIEUX DE PARIS. — Pour neuf jours seulement. — Tous le soirs, à huit heures et demie, grande représentation. Jeudi et dimanche, matinée à trois heures et demie. Nouveau. Exposition de Paris, guerre anglo-boer.

NORD

ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI. — Le Conseil central de l'œuvre de la Propagation de la foi a publié le compte rendu de l'œuvre pour l'année 1900.

Les recettes ont été de 6.848.700 francs, en augmentation de 28.426 fr. sur l'exercice précédent. C'est l'un des chiffres les plus considérables de l'œuvre depuis sa fondation.

L'apport du diocèse de Cambrai a été de 189.341 fr., avec une augmentation de 900 francs sur l'année précédente. Le diocèse de Cambrai vient après Lyon et Paris, mais à longue distance. Lyon a donné 461.739 fr., et Paris 385.876. Immédiatement après viennent des diocèses de population bien moins considérable : Nantes, avec 183.789 francs ; Saint-Brieuc, 171.610 fr. ; Quimper, 147.626 fr. ; Rennes, 133.975 francs.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de Me Augustin Caullier, successivement vicaire à la Cathédrale de Cambrai, curé de Vendegies-sur-Ecaillon et d'Aubers, pieusement décédé à Lons, le 4 juin 1901, dans sa soixante-dix-septième année.

TOUS PROPRIÉTAIRES AU BORD DE LA MER POUR 12 FRANCS PAR MOIS. — Si vous voulez devenir de suite propriétaire d'un terrain de cent quatre-vingts mètres carrés, ayant six mètres de façade en bordure d'une rue de 12 mètres, sur une profondeur de trente mètres et situé à Malo-les-Bains, moyennant un versement mensuel de douze francs à faire pendant cinq années consécutives, adressez-vous à M. Edouard Denielle, agent général des Sociétés Immobilières en participation de Malo-Leffrinckoucke et de Malo-Terminus, 89, avenue Bel-Air, châlet Marceau et Kléber, à Malo-les-Bains, ou à l'administration du « Littoral », 30, rue du Collège, Dunkerque.

Vous pouvez ainsi, au moyen d'un léger prélèvement sur vos menus plaisirs, constituer une dot à vos enfants.

Un tram-car part toutes les demi-heures de la place du Kursaal pour Malo-Terminus, où l'on procède également à l'installation d'une ligne téléphonique qui fonctionnera dans quelques jours.

Un bureau de renseignements et de vente des terrains est installé sur la digue même ; les visiteurs y prennent connaissance du plan tenu à jour des lots vendus et des nouveaux châlets et hôtels en construction.

PAS-DE-CALAIS

DE CALAIS A DOUVRES EN CINQUANTE-NEUF MINUTES. — Le bâtiment français le « Nord » a fait mercredi en 59 minutes la traversée de Calais à Douvres. C'est la traversée la plus rapide qui a été faite jusqu'à présent.

NECROLOGIE. — M. l'abbé Charles Guillemant, supérieur du Petit-Séminaire d'Arras, vient d'être cruellement éprouvé par la perte de sa sœur, Mme Brongniart, décédée à l'âge de 32 ans.

BELGIQUE

L'incendie de l'entrepôt royal

A ANVERS

Anvers, 6 juin. — Les détails qui nous parviennent sont terrifiants. Cet incendie s'étendant sur une superficie de cinq hectares, est une catastrophe sans précédent.

L'entrepôt royal

L'Entrepôt royal est un très vaste agglomeré de magasins ; c'est le magasin du Centre Sud nouveau qui, le premier, prit feu ; il est entièrement construit en fer, car il est destiné à abriter les marchandises les plus précieuses telles que tabacs, alcools, sucres et ces divers produits y étaient entassés en quantités dont il serait pour l'instant difficile, sinon même impossible de tenter une évaluation exacte. Un peu plus tard le feu attaquait un magasin identique à peu près, celui du Centre Sud ancien.

La foule

Quand la sinistre nouvelle se propagea, une foule énorme, on pourrait dire la ville entière, se rua sur le théâtre du sinistre. Toute circulation fut bientôt interrompue, et pendant un certain temps, la police débordée, ne put maintenir l'ordre ; des gendarmes vinrent à la rescousse puis, comme nous l'avons dit plus haut, l'armée fut appelée à prêter son concours.

La panique

Il se produisit un affolement épouvantable dans la population du quai Godefroid. Les locataires jetaient tables, chaises, matelas, meubles de toute espèce par les fenêtres. Il fallut les faire sortir de vive force.

La nuit

Le feu, nous l'avons dit hier, fut circonscrit à huit heures ; mais dans la nuit, vers deux heures du matin, il se reproduisit une reprise générale et de nouvelles lances furent amorcées. A plusieurs centaines de mètres à la ronde, la ville a été éclairée *a giorno*.

Coïncidence malheureuse

Pendant que le feu faisait rage à l'Entrepôt, deux autres incendies se déclarèrent au centre de la ville. L'un n'a pas grande importance ; mais l'autre, rue du Bien-Être, a fait une victime. Un enfant de sept ans a été brûlé vif.

Les dégâts

On possède maintenant l'évaluation exacte des dégâts causés par l'incendie. Les assureurs viennent de l'établir. Les chiffres sont inférieurs aux premières prévisions.

Marchandises assurées perdues, 15 millions ; marchandises en transit non assurées, 10 millions ; valeur des bâtiments (assurés) trois millions et demi. Total : vingt-huit millions et demi de pertes.

La cause du sinistre

Une première enquête a établi que le feu avait pris tout d'abord dans cette partie des combles où se trouvaient déposés des sacs vides fortement compressés en ballots. Lorsque ces sacs ont été mouillés, il se produisit facilement une fermentation qui aboutit à la combustion spontanée. C'est, pense-t-on, ce qui est arrivé hier.

Un magasinier de l'Entrepôt avait vu le feu alors que quelques ballots seulement brûlaient ; il courut chercher un extincteur et tâcha ainsi d'éteindre le commencement d'incendie ; ce n'est que lorsqu'il vit qu'il n'y parvenait pas que les pompiers furent avertis. Il y eut ainsi un grand retard au cours duquel le feu avait pu s'étendre à deux étages et, dès lors, il n'y avait pu moyen de rien sauver.

AU PARLEMENT. — (De notre correspondant particulier). — Bruxelles, 6 juin. — Au Sénat on a achevé la discussion du budget des affaires étrangères. Le ministre a répondu aux diverses observations présentées. En ce qui concerne la situation faite aux ouvriers belges travaillant en France par votre loi et votre jurisprudence nouvelle sur les accidents du travail, ainsi que par le projet concernant les retraites ouvrières, M. de Favereau a déclaré que le représentant de la Belgique à Paris avait été chargé de renouveler les réclamations qu'il avait déjà faites auprès du Gouvernement de la République.

A propos du crédit pour la légation auprès du Vatican, un brave notaire de Verviers, nouvellement élu sénateur, M. Fléchet, fait entendre une protestation ridicule, et demande l'appel nominal. Le crédit est voté par 40 voix contre 20. M. De Mot et de Kerkhove de Denterghem votent avec la droite.

Le budget des affaires étrangères adopté, le Sénat vote le projet de loi approuvant la convention franco-belge relative à la rectification de frontière à Dottignies-Roubaix.

Il discute ensuite le budget de la gendarmerie.

A la Chambre, on continue la discussion du budget du département de l'agriculture. C'est la partie de ce budget concernant les Beaux-Arts qui fait maintenant l'objet des discours qui se prononcent.

INDEMNITES POUR BETAIL ABATTU. — On sait que depuis quelques années, les députés catholiques ont fait adopter des crédits pour indemniser les cultivateurs dont le bétail est abattu pour cause de certaines maladies. Ce crédit, qui était de 15.000 francs au début, était pour l'année dernière de 1,400,000 francs. Les représentants de droite ont fait adopter hier un amendement qui majore encore ce chiffre de 300.000 francs. Le crédit est donc désormais de 1.700.000 francs.

ANVERS

NOUVEAUX DESORDRES DANS LA GARDE CIVIQUE. — De nouveaux désordres se sont produits mercredi soir au Vélodrome, où avaient lieu des exercices sous la direction du même officier qui dirigeait la manœuvre l'autre soir. Au cours de la bagarre un garde a été blessé ; plusieurs gardes ont été arrêtés et conduits au commissariat de la 8e section où le général Willaert s'est rendu en toute hâte.

QUAREGNON

LA RUINE D'UNE COOPERATIVE SOCIALISTE. — On vient de placarder dans la Borinage les affiches annonçant la vente, par expropriation forcée